

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de VERSON (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 09/12/2025	L'an deux mil vingt cinq Le 15 décembre à 20h Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 16/12/2025	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoints. Mmes Héroult, Le Déroff, Vandercamère-Desmorteaux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
ENVOI EN PRÉFECTURE	
NOMBRE DE MEMBRES	
EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> : Mme Delbecque a donné pouvoir à M. Gué, Mme Grenèche a donné pouvoir à Mme Vandercamère-Desmorteaux, Mme Letourneur a donné pouvoir à M. Grelier, Mme Roux a donné pouvoir à M. Bouchard, M. Stoffel, Mme Quesnel.
PRÉSENTS : 21	
VOTANTS : 25	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Vandercamère-Desmorteaux

OBJET : Finances/ Régularisation d'amortissement au compte 1068 (Écritures d'ordre non budgétaires) – Autorisation donnée au comptable public de mouvementer le compte 1068 afin de régulariser l'amortissement de l'acquisition en date du 29/12/2011 du fonds de commerce GODARD (pizzéria)

Rapporteur : M. Francis DEAU, Maire adjoint à l'urbanisme et aux finances.

Le Conseil municipal de Verson,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable à la commune ;

CONSIDÉRANT qu'à la demande du comptable public, une régularisation des amortissements d'ordre non budgétaire doit être opérée par la trésorerie, afin d'assurer la cohérence comptable d'écritures d'amortissements sur l'acquisition en date du 29/12/2011 du fonds de commerce GODARD (pizzéria), et notamment pour garantir la justesse des comptes ;

CONSIDÉRANT notamment que l'amortissement de l'immobilisation incorporelle 2011-2-ACQUISITION FONDS DE COMMERCE GODARD (N° d'inventaire 2088113901, acquis le 29/12/2011, compte 2088 « Autres immobilisations incorporelles ») a été totalement omis, alors que la durée d'amortissement de 2 ans impliquait un amortissement complet pour un montant de 62 327,22 € ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à la correction et que pour la neutralité de cette correction, il est obligatoire de corriger les erreurs constatées sur les exercices antérieurs, via une écriture au compte 1068 "Écritures d'ordre non budgétaires" ;

CONSIDÉRANT que cette opération est une simple écriture d'ordre comptable, qu'elle est conforme aux règles de la M57 et qu'elle n'a aucune incidence sur l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, ni sur la trésorerie de la commune ; que ces opérations sont sans

impact sur le résultat budgétaire car elles relèvent d'une opération d'ordre non budgétaire effectuée par le comptable public

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint délégué aux finances et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Article 1 : Autorisation de régularisation

AUTORISE le comptable public à mouvementer le compte 1068 pour une somme de 62 327,22 € (Soixante-deux mille trois cent vingt-sept euros et vingt-deux centimes) afin de régulariser l'amortissement de l'acquisition en date du 29/12/2011 du fonds de commerce GODARD (pizzéria) mis en évidence ci-avant.

Article 2 : Procédure comptable

DÉCIDE que cette régularisation sera effectuée par le biais d'écritures d'ordre non budgétaires, afin de corriger le solde des amortissements cumulés, selon le détail suivant :

Nature de l'immobilisation	Compte 28XX (Amortissement)	Montant (en €)
Fonds de commerce GODARD	28088 (Autres immos incorporelles)	62 327,22
Total de l'amortissement omis à régulariser		62 327,22

Cette opération sera enregistrée en débitant le compte 1068 "Écritures d'ordre non budgétaires" et en créditant le compte 28088.

Article 3 : Exécution

CHARGE Madame la Maire ou son représentant de la bonne exécution de la présente délibération.



La Maire,

Nathalie DONATIN